

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 02 FÉVRIER 2018**

**Le vingt-neuf janvier deux mil dix huit à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

**Nombre de conseillers en exercice :**

29

**Date d'envoi de la convocation :**

**22 janvier 2018**

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au maire :**

**Mesdames** FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY

**Messieurs** DENEUVE - PERON - THIRION

**Les Conseillers Municipaux :**

**Mesdames** BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - PRUDOR - ROUAUX - SEIMANDI

**Messieurs** BRETEAU - DEMAURE - ENIZAN - ETIENNE - GUERIN - JOSTE - PETTIER - SAVIN - TILLARD

**PROCURATIONS :**

M. LANGEVIN a donné procuration à M. DENEUVE,

M. RENAULT a donné procuration à MME ROUAUX,

M. SAILLENFEST a donné procuration à MME LE GUELLEC.

**SECRETAIRE:** MME GANDIN

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
18-01	MME DAVID	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2017	<b>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 18 décembre 2017:</b> - <b>APPROUVE</b> le procès verbal du 18 décembre 2017.
<b>EDUCATION – SOLIDARITE - FAMILLE</b>			
18-02	MME GRELIER	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL HALTE AUX PASSANTS	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention susmentionnée.
<b>SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES</b>			
18-03	M. TILLARD	REGLEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>APPROUVE</b> les termes du Règlement Intérieur du stade Pasteur ; - <b>AUTORISE</b> le Maire à afficher le présent règlement Intérieur au stade Pasteur.

## ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

18-04	M. THIRION	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / CPIE FORET DE BROCELIANDE – ENSEMBLE PRESERVONS L'EAU / AVENANT N°1	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Ensemble, préservons l'eau » avec le CPIE Forêt de Brocéliande.</li> </ul>
-------	------------	---	--

## FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

18-05	M. PERON	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018	<p><b>Le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018,</li> <li>- <b>PREND</b> acte des orientations annoncées.</li> </ul>
-------	----------	-------------------------------------	--

18-06	M. PERON	AUDIT DE POLICE MUNICIPALE 2018 – CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE COMMUNES	<p><b>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la conclusion de la convention de remboursement de l'audit de police municipale entre les communes de Montfort-sur-Meu, de Guer et de Plélan-le-Grand ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.</li> </ul>
-------	----------	--	---

18-07	MME SEMPEY	<p>DELIBERATION DE PRINCIPE - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LES REMPLACEMENTS</p>	<p><b>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à un accroissement temporaire d'activité,</li> <li>• à un accroissement saisonnier d'activité,</li> <li>• au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,</li> </ul> </li> <li>- <b>CHARGE</b> le Maire ou son représentant légal de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,</li> <li>• déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,</li> <li>• procéder aux recrutements,</li> </ul> </li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant légal à signer les contrats nécessaires,</li> <li>- <b>PRÉCISE</b> que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,</li> <li>• le régime indemnitaire dans les conditions fixées par les délibérations 2016-117 du 12/12/2016 et 2017-148 du 18/09/2017,</li> </ul> </li> <li>- <b>PRÉCISE</b> qu'en application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10% des rémunérations totales brutes perçues,</li> </ul>
-------	------------	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PRÉCISE</b> que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé,</li> <li>- <b>IMPUTE</b> les dépenses correspondantes au chapitre 012.</li> </ul>
18-08	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - VESTIAIRES PASTEUR	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-09	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - REHABILITATION COSEC	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-10	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - REHABILITATION SALLE CHARLET	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-11	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - PISTE CYCLABLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-12	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - VOIE VERTE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-13	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - FORUM JEUNESSE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>
18-14	M. PERON	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - ACTION CULTURELLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à demander cette subvention, suivant le plan de financement présenté.</li> </ul>

**Delphine DAVID**  
**Maire**  
**Conseillère Régionale**

